Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 27 (1876)

Artikel: Extrait du rapport de l'inspecteur forestier de la corporation Schwyzoise

de l'Oberallmeind, excercie de 1875

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784237

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les barrières de bois ont été remplacées par des murs sur une longueur de 5262 pieds et par des haies vives sur 2240 pieds courants. Les conduites d'eau en matériaux durs, ont acquis une longueur de 66,771 pieds, 120,414 frs. ont été dépensés à cet effet.

757 % de graines forestières et 383,805 plants ont été employés au reboisement des coupes et des clairières. Le résultat des cultures est en général satisfaisant. Les communes de Scanfs, Bevers, Samaden et Silvaplana veulent augmenter considérablement l'étendue de leurs pépinières. Les diverses pépinières du canton occupent une étendue de 10 arpents 250 perches carrées, elles sont au nombre de 79, on y a repiqué 230,000 plants.

Dans sept communes on a exécuté des boisements avec des subsides fédéraux s'élevant ensemble à la somme de frs. 4067. 03.

Les chemins forestiers nouvellement établis ont une longueur de 33,290 pieds; leur largeur varie entre 4 et 11 pieds.

Les neiges abondantes qui sont tombées durant l'hiver de 1874 à 1875 ont causé de grands dommages; dans beaucoup de communes les bois brisés par les neiges ont pu suffire à couvrir la consommation de l'année, et dans mainte localité il en reste encore assez pour l'an qui court. Les avalanches aussi ont causé de grands ravages; ainsi dans la commune de Fettan l'avalanche de Plütschetta a renversé dans la nuit du 25 au 26 janvier 1875 environ 80,000 pieds courants de bois de construction et 3000 à 4000 moules de bois à brûler.

Le bostriche typographe et la teigne minière du mélèze ont été signalés en divers lieux, mais ils n'ont causé nulle part de grands dommages. On ne doit mentionner qu'un seul incendie de forêt, dont on a heureusement pu promptement se rendre maître.

Extrait du rapport de l'inspecteur forestier de la corporation Schwyzoise de l'Oberallmeind, exercice de 1875.

Au 1^{er} janvier 1875, un inspecteur forestier est entré en fonctions au service de la corporation de l'Oberallmeind de Schwyz; dans son premier rapport annuel il attire l'attention sur les défauts de l'économie forestière de cette corporation, puis il indique les mesures à prendre pour y remédier peu à peu. Les défauts signalés sont:

Une exploitation exagérée; l'existence de grandes clairières d'où résulte une diminution dans la valeur du sol par suite d'érosions et

d'éboulements; l'établissement de coupes rases en des lieux où ce mode d'exploitation ne convient nullement, et que l'on néglige de replanter et de mettre à ban du parcours; une séparation défectueuse du terrain consacré à la forêt d'avec celui qui doit être exploité comme paturage ou pour production de litière; le défaut d'éclaircies rationelles, l'absence d'un plan suivi dans l'assiette des coupes; de fréquents délits forestiers; une police forestière insuffisante et de la négligence dans le traitement des boisés et l'exploitation du bois, provenant d'un défaut de connaissances chez les gardes forestiers; le défaut de cartes et de plans pouvant servir de bases à l'estimation du matériel sur pied et du produit soutenu.

Durant l'année 1875, 3360 lots de bois ont été martelés et cela dans 91 différents districts de forêt; en outre beaucoup de bois a été abattu de la manière la plus préjudiciable pour établir des barrières, et pour d'autres usages semblables. Selon toute apparence, l'exploitation dépasse la possibilité, et l'on y procède de telle sorte que la régénération des coupes en est rendue très-difficile et qu'un aménagement jardinatoire régulier y devient impossible.

La pépinière a été augmenté et 24,640 plants ont été plantés dans les forêts. Quelques jeunes recrus ont été protégés par des haies contre le parcours du bétail. Un cours de sylviculture a été organisé sous la direction de l'inspecteur pour l'instruction des gardes forestiers, ceux qui y ont pris part ont témoigné un vif intérêt pour l'amélioration de l'économie forestière. On a élaboré un règlement pour les gardes forestiers.

Le rapport présente pour le plus prochain avenir les propositions suivantes :

- 1º Distribution de 3300 lots de bois dans les districts désignés dans le rapport, et suspension totale des coupes pour la vente; il serait à désirer que tous les ayant-droit qui vendent ordinairement leurs gaubes, reçussent de l'argent en place de bois et que les lots non distribués puissent être vendus par la corporation.
- 2º Préparation du bois pour les barrières au compte de la corporation et délivrance de ce bois contre remboursement des frais de faconnage.
- 3º Veiller avec plus de soins à l'économie du bois en substituant peu à peu d'autres matériaux dans les établissements qui en con-Journ, forest, suisse. II.

somment beaucoup, tels que barrières, digues, etc.; et en utilisant mieux les bois de souches et de branches.

- 4º Restriction et régularisation du parcours du bétail dans les forêts.
- 5º Police forestière plus active et répression plus sévère des délits, jointe à plus de facilités accordées aux nécessiteux de se procurer gratis des combustibles de peu de valeur.
- 60 Abornement complet des forêts de la corporation.
- 7º Augmentation des pépinières en nombre et en étendue.
- 8º Achat de plants repiqués pour accélérer le reboisement des surfaces dénudées, et de plants non repiqués pour rendre les nouvelles pépinières plus promptement productives.
- 90 Reboisement dans le bassin des sources d'un torrent, et travaux de défense contre les avalanches, avec le concours des subsides fédéraux.
- 100 Organisation d'un cours de sylviculture pour les gardes forestiers.

Enfin, il serait à désirer, qu'au moins deux membres de la corporation bien doués en intelligence et en vigueur corporelle et possédant une bonne instruction fussent initiés, par l'inspecteur forestier, à la connaissance des travaux pratiques de l'aménagement des forêts plus intimément qu'il n'est possible de le faire dans un simple cours destiné aux gardes forestiers, pour que l'inspecteur puisse ensuite leur confier une partie des travaux qui lui incombent dans le vaste domaine qu'il doit administrer.

Extrait du rapport sur l'administration des forêts de communes et de corporations du canton de Zurich, pour l'exercice de 1874/75.

Les forêts communales occupent une étendue de 38,187 arpents et les forêts des corporations 15,917 arpents. Le produit des futaies s'est élevé à 32,259 moules de 75 pieds cubes de masse solide, sur 407,69 arpents de coupes; les taillis ont livré sur 817,44 arpents de coupes un produit de 16,108 moules semblables. En outre les éclaircies dans les futaies ont produit 8590 moules de produits secondaires.

Le produit moyen de l'année s'élève au total, fagots y compris, à 1,31 moule par arpent pour les futaies et pour les taillis seulement à 0,74 moule par arpent; les produits secondaires comportent dans